

VILLERS-SAINT-PAUL

MAGAZINE MUNICIPAL-HIVER 2018 - N°87



Commémoration

Une forte participation
des Villersois

Grandir

Le premier spectacle
des tout petits

Histoire

L'arrivée du train
à Villers-Saint-Paul

BULLETIN MUNICIPAL
Mairie de Villers-Saint-Paul
Hiver 2019

Directeur de la publication
Gérard Weyn

Rédaction - Maquette
Mise en page - Photos
Jean Hernandez

Impression
Imprimerie Houdeville
280, rue Henry Bessemer
60100 CREIL

Tirage
3000 exemplaires

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2019

Retrouvez-nous sur le site internet

 www.villers-saint-paul.fr

et sur les réseaux sociaux



Mairie de Villers-Saint-Paul

 Mairie de Villers-Saint-Paul

Place François Mitterrand

60870 Villers-Saint-Paul

 03 44 74 48 40

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30-17h

Mardi : 8h45-12h 13h30-17h

Mercredi : 13h30-18h

Jeudi : 8h45-12h 13h30-17h

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : 9h -12 h

3 *Édito du Maire*

4 *Commémoration du 11 novembre*

Un hommage exceptionnel

6 *L'agglomération Creil Sud Oise* Colloque sur les violences intrafamiliales

7 *Grandir* Les lutins et la maison bonhomme

8 *Culture* La bibliothèque des bibliothèques Il suffira d'un signe

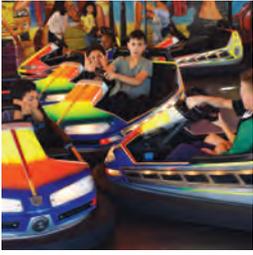
10 *Le Père Noël dans les écoles*

12 *Histoire et patrimoine* L'arrivée du train à Villers-Saint-Paul

14 *En un clin d'œil*

19 *Tribunes*





Madame, Monsieur,



Il y a maintenant un peu plus de 18 mois celui qui allait devenir le Président de la République nous promettait de nous faire entrer dans un « Nouveau Monde ».

Tout ou presque de ce qui avait été fait auparavant, et surtout « depuis plus de 30 ans », ne trouvait grâce à ses yeux.

Aujourd'hui, notre pays vit, semaine après semaine, au rythme des manifestations, des occupations de ronds-points ou de péages, de la contestation sous toutes ses formes et parfois, ce que je condamne sans aucune retenue, de la violence et des dégradations.



Laissés pour compte, ignorés, invisibles, celles et ceux qui constituent l'immense majorité de nos concitoyens ne se retrouvent pas, ne se retrouvent plus, dans cette société où pour les tenants d'un pouvoir coupé des réalités, de la vraie vie, survivre avec 1200 € par mois est considéré comme un privilège, rouler au diesel est devenu criminel et habiter loin des centres villes doit relever de la punition.



En ouvrant un débat national Emmanuel MACRON souhaite renouer le dialogue avec la France et les Français.

Mais, alors qu'à cette occasion le Président de la République fait, dans sa lettre au Français, l'éloge des services publics parmi lesquels l'hôpital, l'Agence Régionale de Santé, antenne locale du ministère de Madame BUZIN, décide de la fermeture de la maternité de l'hôpital de Creil. C'est une catastrophe pour notre agglomération et ses habitants.



Comme le « Nouveau Monde », le « En même temps » met en exergue les contradictions d'un système devenu aveugle et sourd aux préoccupations de nos concitoyens.

Pourtant les récents évènements nous prouvent que c'est de cohésion et de solidarité dont a besoin notre pays.

Sachez compter sur moi pour en être le porteur.



Votre Maire

Gérard WEYD



Un hommage

C'est à la onzième heure du onzième jour du onzième mois de 1918 que, partout en France, des milliers de clairons ont sonné le cessez-le-feu.

La première guerre mondiale est terminée mais le bilan est lourd. La «Der des Ders» a fait pour l'ensemble des belligérants plus de 18 millions de morts, d'invalides et de mutilés, dont 8 millions de civils. Durant les quatre ans du conflit, 1 milliard d'obus ont été tirés, 60 millions d'hommes ont pris les armes et en France, 10% de la population masculine active est morte ou a disparu. A Villers-Saint-Paul, 39 soldats ont perdu la vie soit près de 20% des hommes âgés de 18 à 50 ans. Leurs noms sont gravés sur le monument aux morts.

Un siècle plus tard

La Grande Guerre et ses atrocités n'ont pas été oubliées. Marquée par une forte participation de la population, la cérémonie de la commémoration de la fin des hostilités s'est déroulée, en présence des



exceptionnel

élus du conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des pompiers, de portes drapeaux et de M. Gerd Brauns, Bourgmestre de Hambergen accompagné de M. Wilfried Fischer et de M. Jean Francomme, Président du comité de jumelage de Villers-Saint-Paul.

Les élèves des écoles Rostand, St Exupéry et Constant Boudoux ont procédé à la lecture de lettres de poilus. Ils ont ensuite, tous ensemble, chanté la Marseillaise.

La cérémonie s'est poursuivie par la lecture du message de la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées par le Maire et une minute de silence a été observée.

Puis les enfants et les officiels ont déposé des gerbes de fleurs devant le monument aux morts.

L'armistice a consacré la fin des combats de la Première Guerre mondiale. Pourtant, les germes d'un autre cataclysme sont déjà là. Le 11 novembre 1918 est considéré aujourd'hui comme étant le premier jour de l'entre-deux-guerres.

Hambergen et Villers-Saint-Paul, comment ça marche ? »

À la veille de la commémoration du centenaire de l'armistice, la municipalité a organisé à l'initiative de Mme Boutroue, adjointe chargée de la culture et des jumelages, une grande table ronde à la salle Henri Salvador, portant sur les différences qui existent entre les structures administratives et les modes de fonctionnement des deux villes jumelées.

L'échange entre le Bourgmestre d'Hambergen, M. Gerd Brauns, le Maire de Villers-Saint-Paul, M. Gérard Weyn, le président du comité de jumelage français M. Jean Francomme et le public a permis de mesurer les différences notables qui existent dans l'organisation des deux villes.



Colloque sur les violences intrafamiliales

Le 16 novembre dernier, la salle Henri Salvador de Villers-Saint-Paul a accueilli la troisième édition du colloque sur les violences intrafamiliales, organisée par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Cette rencontre destinée aux professionnels des secteurs sociaux, de la santé, de la sécurité ou de la justice du nord de la France était consacrée aux problématiques des violences psychologiques au sein des familles et aux meilleurs moyens de les résoudre.

L'objectif était d'offrir aux participants des outils pour repérer, comprendre et traiter ces violences, généralement difficiles à évaluer, à détecter et à combattre.

Des spécialistes dans les domaines de la santé comme des psychologues, des pédopsychiatres, des médecins, des responsables cliniciens ou dans le domaine de la loi - gendarme, avocat, juge aux affaires familiales - sont intervenus.

Parmi les interventions proposées lors de cette journée figuraient notamment celle d'Yvonne Poncet Bonissol, psychologue clinicienne, sur le

profil des tyrans et des pervers, de leurs stratégies et du profil de leurs victimes. Le Docteur Nathalie Franc, pédopsychiatre, a dressé, quant à elle, le portrait de l'enfant tyran et présenté la mise en place par le Centre Hospitalier de Montpellier d'un dispositif, unique en France, pour aider les parents de ces enfants à modifier leur positionnement et à repérer les escalades de violences.

Les regards croisés sur la pratique professionnelle en France et en Belgique ont mis en lumière l'expérience belge qui permet d'avoir un taux de récurrence plus faible grâce aux moyens mobilisés plus importants qu'en France.

Les interventions des professionnels dans le domaine de la justice ont rappelé l'importance de la preuve physique dans le signalement des violences psychologiques intrafamiliales afin de pouvoir apporter une réponse pénale.

De l'avis de ces spécialistes juridiques, la formation des professionnels reste un préalable indispensable pour une gestion efficace et un accompagnement personnalisé des victimes.



Les lutins et la maison bonhomme

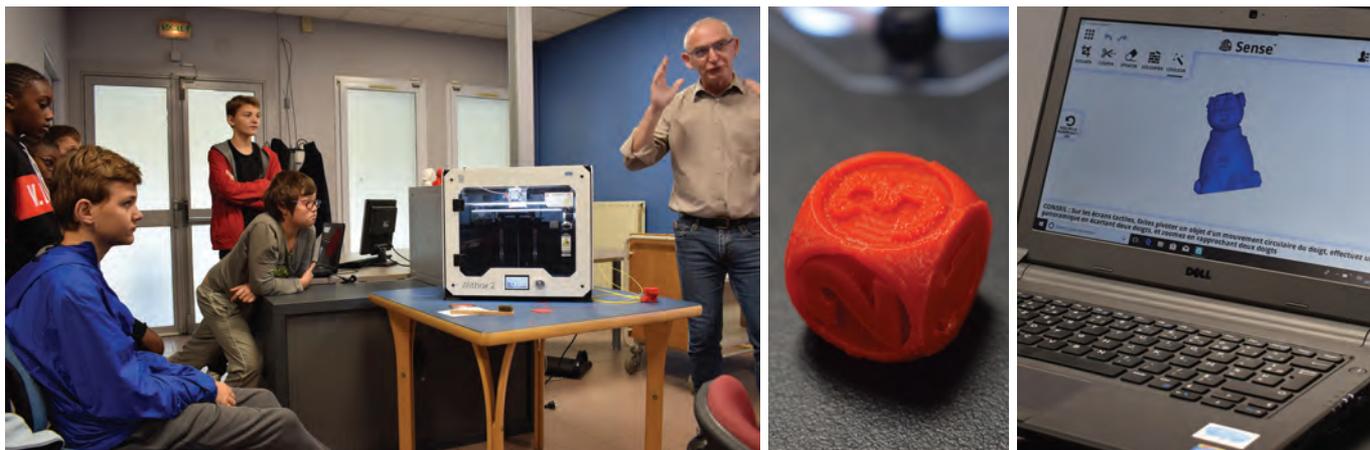
« J'ai pris du plaisir à observer les réactions des petits » s'est félicité Mme DUSSART la directrice de la crèche « Je suis frappée par l'attention extrêmement forte des enfants devant un spectacle vivant. »

Avant les fêtes, la Maison des lutins avait organisé pour les enfants de la crèche et leurs familles un spectacle de fin d'année à la salle Georges Brassens. Dans un lieu inhabituel, entouré de spectateurs et

d'artistes inconnus, les petits avec leurs doudous et leurs parents ont été conquis. La représentation d'une trentaine de minutes a réussi à mobiliser leur attention.

Temps de partage et de découverte, d'émerveillement et de surprise, la maison bonhomme a permis aux petits et aux grands de rêver, de rire, de chanter et de vibrer ensemble.





La bibliothèque des bibliothèques

Que peut-on faire avec une imprimante 3D ? Qu'est-ce qu'un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) ? Comment scanner un objet ou le visage de quelqu'un ?

C'est avec de larges sourires que Sandrine DEGRY et Frédéric LEULLIEUX animateurs de la Médiathèque Départementale de l'Oise (MDO) ont répondu à toutes les questions, lors des ateliers de découverte de l'impression 3D proposés à la bibliothèque Colette dans le cadre des "Rendez-vous du numérique" du Conseil général de l'Oise. Ces ateliers, conçus pour être accessibles aux jeunes, illustrent la diversité et la qualité de l'offre culturelle que propose la MDO.

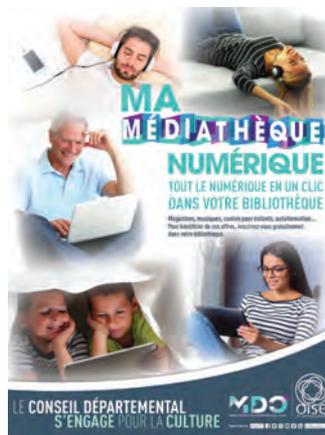
Une bibliothèque au service des bibliothèques

La Médiathèque départementale de l'Oise est le service de lecture publique du Conseil départemental. Elle met à la disposition des nombreuses bibliothèques de son réseau 324 000 livres, 42 000 CD, 21 000 DVD, des expositions, des outils d'animation et organise, chaque année, plusieurs manifestations comme le Festival Contes d'automne, Bdbus en fête ou des résidences d'auteurs...

Grâce à la MDO, la bibliothèque Colette peut offrir aux Villersois des services adaptés aux demandes, être à jour dans ses offres et à la pointe de l'actualité.

La médiathèque numérique

Depuis 2014, la Médiathèque départementale a ouvert l'accès aux habitants de l'Oise inscrits dans une bibliothèque à un espace multimédia en ligne gratuit et légal.



Apprendre une langue étrangère, lire un magazine, accéder à un espace sécurisé pour les enfants de 4 à 10 ans aux contenus adaptés, utiliser divers modules d'auto-formation regroupant des centaines de cours en ligne, ou encore

écouter de la musique ou des radios, c'est facile.

En quelques clics, 24h/24, de chez vous ou d'ailleurs vous pouvez facilement profiter des ressources de la médiathèque. Un service de réservations en ligne permet également de satisfaire rapidement les demandes.

Les documents sont accessibles à tout moment en streaming, c'est-à-dire sans téléchargement à partir de n'importe quel outil numérique relié à internet.

Pour bénéficier des nombreuses possibilités offertes, il vous suffit de vous inscrire à la bibliothèque Colette et de demander un identifiant et un mot de passe.

Théâtre



Il suffira d'un signe

« C'est la première fois à Villers-Saint-Paul qu'un spectacle est accessible au public sourd » s'est réjoui Mme Boutroue, adjointe chargée de la culture. En effet, le 8 décembre dernier, la bibliothèque Colette a organisé sa traditionnelle soirée de contes de fin d'année en proposant à la salle Henri Salvador un spectacle étonnant en Langue des signes Française (LSF).

Sur scène Simon Attia en LSF et Estelle Aubriot, pour la voix, ont raconté, en duo bilingue « Les contes de la Nature ».

Les deux artistes sont membres de la compagnie professionnelle Rouge Vivier qui utilise le théâtre comme moyen de promotion la langue des signes. en faisant découvrir au public un mode d'expression différent.

Avec ce type de spectacle le public sourd découvre la richesse de la langue des conteurs, et le public entendant, qu'il soit grand ou petit, s'émerveille devant la force théâtrale de la langue des signes. Le geste devient poésie. Les mouvements du corps ou des mains, l'expression du visage deviennent de puissants outils de communication.

Si elle était au départ un outil de médiation, la LSF sur scène est devenue une discipline artistique à part entière.



Vos témoignages sur facebook

J'ai tout de suite été emballée. Mon beau-frère aussi. On en a parlé après le spectacle. Le jumelage du langage des signes est très réussi.

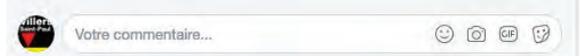
Ces contes sont aussi bien destinés aux enfants qu'aux plus grands. Et j'ai appris à dire bravo.

Stéphanie

Superbe spectacle, merci aux acteurs pour ce moment de double poésie, et merci aux organisateurs pour ce choix de programmation.

Marie-Hélène

Rejoignez la communauté des Villersois en vous connectant sur la page Facebook de la ville. Chaque jour, vous y trouverez l'actualité, dont vous avez besoin.



Le dictionnaire vivant en langue des signes

L'application

Elix est un dictionnaire vivant

en langage des signes français (LSF).

Conçu et imaginé par l'association Lilloise « Signes de sens », Elix est la plus grande ressource française en LSF avec plus de 7000 signes et 8000 définitions LSF. <https://www.elix-lsf.fr/>

Le Père Noël



dans les écoles





L'arrivée du train à Vi

Au début du XIX^e siècle, la France est encore un pays dans lequel on voyage à 10 km/h dans l'inconfort des diligences. La lenteur du rythme des échanges entrave l'essor économique. L'apparition de la machine à vapeur provoque cependant une croissance sans précédent de la production industrielle et une véritable révolution dans les transports. En 1827 est inaugurée la première ligne ferroviaire française entre Saint-Étienne et Andrézieux permettant de transporter le charbon vers les voies d'eau les plus proches. Le 26 août 1837, la première réservée aux voyageurs est inaugurée entre Paris et Saint-Germain-en-Laye.

Vers le milieu du siècle les grands axes de chemin de fer qui facilitent et accélèrent le transport des marchandises et des voyageurs se multiplient. L'État fixe le tracé des voies et prend à son compte les dépenses d'infrastructures : terrassement, ouvrages d'art..., mais il concède leur exploitation à de grandes compagnies privées – Compagnie de l'Ouest, Compagnie du Nord, P.L.M., Compagnie de l'Est... Le réseau ferré devient alors un facteur essentiel de

l'aménagement du territoire. En 1843, Rouen est la première des grandes villes de province à accueillir un train venant de Paris. Progressivement, se dessine un réseau en étoile qui relie la capitale aux extrémités de la France. Le rail pénètre jusque dans les campagnes profondes. De modestes villages accueillent une gare, des hameaux reçoivent une halte.

La construction de la gare

Louis Philippe signe, le 15 juillet 1845, le décret autorisant la construction de la ligne de Creil à St-Quentin. Les travaux débutent en juin 1847 et se terminent en octobre, pour le tronçon Creil-Compiègne. Elle ne nécessite pas d'importants ouvrages d'art, tout juste quelques ponts pour la traversée des routes. Un passage à niveau est alors installé à Villers-Saint-Paul.

La gare villersoise située au point kilométrique (PK) 52,864 de la ligne de Creil à Jeumont est construite en 1889. Elle ouvre en 1890 et regroupe différents bâtiments pour accueillir les voyageurs : guichet, entrepôts, maison du garde barrières...



Villers-Saint-Paul

A l'époque son emplacement a fait l'objet d'une polémique. La logique aurait voulu qu'elle se situe au centre de la commune dans le prolongement de la voie du Chaudron (aujourd'hui rue du Libérateur), mais une rumeur de l'époque insinue que le Conseil municipal aurait choisi l'extrémité sud-ouest du village parce que le maire Alexandre Thuillot, qui exploitait les cressonnières et cultivait des légumes dans les jardins du Marais, aurait préféré cet endroit pour faciliter l'expédition de sa production de cresson, de choux fleurs ou d'artichauts vers la capitale.

Le bâtiment se trouve donc à l'extérieur du village, mais rapidement les Villersois s'approprient ce nouveau moyen de transport simple, rapide et peu onéreux. Dès les premiers mois de sa mise en service en 1891 la station accueille 1915 voyageurs, dès l'année suivante la fréquentation devient importante avec 10 790 voyageurs et culmine en 1897 avec 18 927 personnes¹.

Avec l'arrivée des employés de la SNCF la population de Villers-Saint-Paul va naturellement aug-

menter. Au recensement de 1896, 29 cheminots se sont déjà installés dans la commune avec leurs familles, ce qui représente une augmentation de près de 16% de la population totale.

Dans les années 1950 avec le développement de l'usine Kuhlmann, un arrêt sera créé aux abords du quartier des Prés Roseaux pour permettre aux ouvriers de limiter leur temps de trajet.

Malheureusement les frais de fonctionnement auront raison de la gare, qui sera rasée dans les années 1980. Les crises économiques successives rendront inutile la halte des Prés Roseaux qui sera elle aussi abandonnée en 1992.

De nos jours, la halte permet toujours une liaison vers Creil en 5 minutes et vers Paris en 40 minutes. Villers-Saint-Paul est desservie par des trains TER Hauts-de-France qui relient les gares de Paris-Nord, Creil et Compiègne. En 2009, la fréquentation de la gare était de 281 voyageurs par jour.

*Avec l'aimable collaboration
d'Evelyne Bonnacaze et de Bernard Develter.*

1. Sources : association historique des chemins de fer.



Parcours inauguré

Les élus P. RUHAUT, J.-P. DESCAUCHEREUX et F. VAN OVERBECK ont rejoint B. PATURET (créateur des parcours), le Maire M. Gérard WEYN et T. STRIEBIG directeur de l'usine DOW à Villers-Saint-Paul pour inaugurer le parcours d'orientation du parc de la Brèche. Vous pouvez désormais explorer le site à travers 3 circuits, en téléchargeant le mode d'emploi et les parcours au format PDF sur le site de la ville: www.villers-saint-paul.fr ou en flashant avec votre smartphone, le QR code qui se trouve sur le panneau à l'entrée du parc.



Véhicule de demain

La commune a mis en circulation un nouveau véhicule de service, fonctionnant exclusivement à l'énergie électrique.

Une Renault Kangoo, remplace désormais un véhicule traditionnel devenu obsolète. Elle sera utilisée pour des trajets courts en ville (interventions, livraisons, etc.) Son moteur électrique remédie également à la pollution sonore puisqu'il ne fait pratiquement aucun bruit.



Inscriptions scolaires

Les Inscriptions des enfants nés en 2016 et pré-inscriptions (validées dans la mesure des places disponibles) des enfants nés entre le 1^{er} janvier et 31 août 2017 sont ouvertes.

Documents indispensables :

- carnet de santé
- livret de famille
- CNI du parent
- justificatif de domicile de moins de trois mois.

Dans certains cas, d'autres documents peuvent vous être demandés pour finaliser l'inscription.

Service enfance

- 📍 Mairie de Villers-Saint-Paul
- ☎ 03 44 74 48 47
- ✉ enfance@villers-saint-paul.fr

**La police municipale
change de numéro de téléphone.
Vous devez désormais composer le
03 44 25 76 65.**

Police municipale

- 📍 26, rue Belle Visée
60870 Villers-Saint-Paul
- ☎ 03 44 25 76 65
- ✉ policemunicipale@villers-saint-paul.fr



Dépôts sauvages, l'État doit payer !

Malgré les plaintes enregistrées au Commissariat, malgré les décisions de Justice ordonnant la libération des terrains et lieux publics occupés illégalement par les gens du voyage, l'État, par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet n'assume pas ses obligations.

Il faut parfois attendre des mois pour que les expulsions, pourtant décidées par les Tribunaux, soient réalisées, la Préfecture arguant qu'elle ne dispose pas des forces de police nécessaires.

Le défaut d'exécution de ces décisions entraîne des nuisances pour les riverains et des dégradations

prises en charge par la seule commune.

Une fois libérés, les lieux occupés illégalement et leur environnement nécessitent nettoyage et remise en état que les Villersois en ont assez de payer. C'est pourquoi suivant le principe qu'il est normal que l'État assume ses défaillances lorsque, en la matière, elles sont préjudiciable aux Villersois et à Villers-Saint-Paul, le Maire a décidé de transmettre à Monsieur le Préfet la facture d'un montant de plus de 18.000€ concernant la voirie du Chaudron qui a été nettoyée récemment.

Full contact



Le 16 décembre au gymnase Gaston Lepite les clubs FKR, BBC, K1 et KCC ont répondu à l'invitation du club villersois Full Contact B-BAC à l'occasion du deuxième interclub en honneur à Yannick BURBAN, le fondateur du club disparu, en décembre 2017. 67 assauts (combats) ont été organisés et ont ainsi permis aux jeunes débutants villersois de découvrir la compétition dans une ambiance amicale.





Inscriptions sur les listes électorales

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai prochain afin d'élire les 79 députés représentant la France au Parlement Européen.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune. **Cette inscription est maintenant possible jusqu'au 31 mars 2019.**

Pour s'inscrire il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du scrutin (25 mai), habiter en France, être ressortissant d'un pays de l'Union Européenne et jouir de ses droits civils et politiques.

L'inscription est automatique pour les jeunes Français de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. Sinon, l'inscrip-

tion sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour s'inscrire vous devez fournir les documents suivants

- Pièce d'identité récente prouvant votre nationalité : passeport ou carte nationale d'identité.
- Si vous êtes devenu Français récemment et n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente + une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple).
- Justificatif de domicile.
- Formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie).



Sur la route

Tous les ans, le CCAS propose aux seniors de la commune une semaine de vacances en partenariat avec l'ANCV. Cette année, nos aînés ont pris la direction de l'Alsace et se sont installés dans le Haut-Rhin, à Mittelwihr, une commune viticole située sur la Route des Vins. Randonnées nature dans le massif des Vosges, découverte des plus beaux sites de la région comme Riquewihr, Turckheim, Kaysersberg ou Colmar. Ils ont pu admirer le ried alsacien et le Rhin lors d'un circuit combiné en train à vapeur et bateau. Les participants sont revenus ravis, dépaysés, chargés des produits du terroir local et de souvenirs.



La mer des enfants

Les enfants aiment aller jouer dans les aires de jeux. Ils s'y défoulent, profitent du grand air, côtoient leurs camarades et pratiquent une véritable activité sportive. C'est pourquoi la ville accorde une attention particulière à l'aménagement de ces lieux destinés aux aventuriers.

Au parc de la Brèche une aire de jeux sur le thème de la mer vient d'être aménagée. Adaptée à la morphologie des enfants. La structure stimule les envies et offre à tous les jeunes matelots l'occasion de repousser leurs limites.

Parents n'oubliez pas : la surveillance de vos enfants est indispensable pour assurer leur sécurité.

Promouvoir la qualité

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Oise a pour objectif d'améliorer la qualité de vos projets de construction et d'aménagement.

Vous pouvez le solliciter et rencontrer gratuitement un architecte conseil ou un paysagiste sur les démarches administratives et le choix de professionnels compétents.

**CAUE de l'Oise - 4 rue de l'Abbé du Bos,
60000 Beauvais - ☎ 03 44 82 14 14**

🌐 www.caue60.com - ✉ caue60@wanadoo.fr

La bibliothèque aux bébés



Un vendredi par mois, le plaisir d'écouter et de lire des histoires adaptées aux très jeunes lecteurs de 3 mois à 2 ans .

GRATUIT - RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

📍 Boulevard de la République

☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr

🌐 www.villers-saint-paul.fr

Éveil à la lecture à la bibliothèque

Vous pensez que votre bébé est trop petit pour découvrir les livres ? C'est une erreur ! Pour votre enfant, regarder un livre avec vous est un moment de plaisir et une aide au développement de son langage. C'est en famille et en montrant que lire est une activité agréable que la lecture produit ses meilleurs résultats. Très vite, votre enfant comprend que les livres lui ouvrent les portes d'un monde plus vaste qui va lui permettre d'accéder à l'imaginaire, de se détendre et d'appivoiser ses peurs.

Un vendredi par mois, la bibliothèque vous propose de partager avec vos petits, le plaisir de lire et d'écouter des histoires adaptées aux enfants de 3 mois à 2 ans.

Vendredis 8 mars, 5 avril, 10 mai et 7 juin de 9h15 à 10h à la bibliothèque Colette.

☎ 03 44 74 51 52

✉ bibliotheque@villers-saint-paul.fr



Une centrale solaire photovoltaïque à Villers-Saint-Paul

La société « TOTAL SOLAR » a obtenu, en novembre 2018, un permis de construire pour un projet de centrale solaire photovoltaïque au sol de plus de 250 KW sur la commune de Villers-Saint-Paul.

La centrale sera implantée sur les anciennes lagunes à proximité de la voirie du Chaudron et de l'avenue Irène et Frédéric Joliot Curie, derrière le stade Pétenot. L'infrastructure située sur l'ancien site de stockage des déchets industriels RETIA, sera composée de 1080 tables fixes, 5 plateformes onduleurs, d'un système de vidéosurveillance...

La production énergétique moyenne d'une centrale de ce type est de 14,4 GWh/an équivalent à la consommation annuelle de près de 6 000 foyers (hors chauffage).

Sa durée d'exploitation est en moyenne de 20 à 30 ans. A l'issue de la phase d'exploitation, l'intégralité de l'installation sera démantelée, le site sera remis en état et tous les équipements seront recyclés dans les filières appropriées.

Les travaux de construction doivent démarrer en février prochain.



CONSULTER LES OFFRES

EMPLOI

1508

VOIR TOUTES LES OFFRES

STAGE ET ALTERNANCE

37

VOIR TOUTES LES OFFRES

FORMATION

VOIR LES FORMATIONS

Job Sud Oise

Trouvez un emploi près de chez vous. Avec Job Sud Oise c'est simple, rapide et gratuit !

www.job-sudoise.fr est un site internet, dédié aux habitants du sud de l'Oise, recensant les offres d'emploi, de stages, d'alternance et de formations disponibles sur le territoire. Il est accessible sur internet, tablettes et téléphones mobiles.

Le site recense, de manière la plus exhaustive possible, les offres localisées sur le territoire du sud de l'Oise publiées sur les principaux sites internet généralistes ou spécialisés dans le domaine de l'emploi. Il permet ainsi que les postes disponibles puissent être pourvus localement. Pour les recruteurs, le site offre la possibilité de déposer des offres d'emploi.



A l'occasion de la projection du film documentaire de Charlotte Butrak «L'usine de ma mère» à la salle Henri Salvador le 24 mai 2019, l'Association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle du Bassin

Creillois (AMOI) **recherche des témoignages des anciens de PCUK.**

Prendre contact auprès de Gilbert ROSE

☎ 03 44 71 22 05



Grand débat national : Profitons-en pour faire entendre notre voix !

Au-delà de toutes les réserves que nous pouvons émettre, il est incontestable que le mouvement des « gilets jaunes » incarne depuis près de trois mois cette colère qui grandit dans notre pays, ce divorce qui s'installe entre les Français et le pouvoir en place ; Une colère attisée par un Président de la République qui considère que nous ne sommes que « des Gaulois réfractaires aux réformes », que « les chômeurs n'ont qu'à traverser la rue pour trouver du travail » et que « nous n'avons pas suffisamment le sens de l'effort ».

Bien entendu, nous condamnons toutes les violences inacceptables et tous les discours haineux qui ont pu accompagner un mouvement, par ailleurs, trop souvent porteur de revendications contradictoires comme celle de la suppression de toutes les taxes et, dans le même temps, du développement des services publics de proximité. Et que dire des demandes exprimées par un certain nombre de « gilets jaunes » visant à rétablir la peine de mort ou supprimer le mariage pour tous ?

Pour autant, il faut bien admettre que ce mouvement spontané est, avant tout, porteur de revendications en terme de pouvoir d'achat et de justice fiscale et sociale.

Des revendications d'autant plus légitimes que les principales mesures prises depuis 18 mois par Emmanuel Macron ont consisté à diminuer l'APL pour tout le monde et à augmenter la CSG de la grande majorité des retraités dont les pensions ont, par ailleurs, été désindexées de

l'inflation quand, dans le même temps, il supprimait l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

La fausse augmentation du SMIC qui ne profitera, en réalité, qu'aux foyers percevant la prime d'activité et l'annulation, dans six mois, de la hausse de la CSG pour une partie des retraités n'ayant pas suffi à apaiser la colère des Français, le Président de la République nous invite aujourd'hui à participer à un « grand débat national » qu'il demande aux Maires d'organiser.

L'idée aurait pu être bonne s'il ne fixait pas déjà les limites de cette consultation : Pas de suppression de l'ISF et pas d'augmentation des salaires et des retraites. Quant au débat qu'il nous propose sur les services publics de proximité, il relève de la pure provocation lorsque l'on sait que l'État vient d'acter officiellement la fermeture de la Maternité de Creil.

Dans ces conditions, le Maire et les élus socialistes et républicains de Villers Saint Paul ont décidé de participer à ce débat... Mais en organisant une véritable consultation des Villersois qui pourront ainsi librement s'exprimer sur l'ensemble des sujets de leur choix grâce aux cahiers de doléances mis à leur disposition.

Ensemble, saisissons-nous de cette consultation pour faire entendre notre voix !

**Philippe Massein
Liste «Fiers d'être Villersois»
Élus Socialistes et Républicains**

Merci !



Cela fait maintenant plusieurs semaines que notre quotidien est bercé par le mouvement des gilets jaunes. Bien sûr, nous ne cautionnons pas les violences de toutes sortes. Nous différencions bien ceux qui revendiquent et ceux qui cassent. Nous avons rencontré, sur les ronds points, sur les routes, bien des personnes, travaillant et ne pouvant vivre de leur travail, des retraités (ées) maltraités (ées). En effet depuis déjà plusieurs mois, avec neuf organisations syndicales, ceux ci réclament la suppression de l'augmentation de la CSG. Nous apprécions le fait que dans liste des 42 propositions des gilets jaunes, de nombreuses d'entre elles sont bien en phase avec nos propositions notamment l'augmentation du SMIC, le retour de l'ISF, la taxation des profits des multinationales etc. Cela prouve que nous sommes très au clair sur ces sujets.

Pourquoi MERCI aux gilets jaunes et au soutien par la population ? dans une entreprise, quand il y a grève, il y a les grévistes et les non-grévistes. Au bout du compte, lorsque les résultats sont positifs, tous les salariés de l'entreprise gagnent. Et bien dans ce cas c'est pareil ; pas de taxation des prix des carburants, pas d'augmentation du SMIC mais prime d'activité,

suppression de la CSG pour les petites retraites et même au niveau européen, le parlement a refusé de libérer le prix réglementé de l'électricité. Ces mesures ne sont pas suffisantes. Il y a encore beaucoup à obtenir. Plusieurs économistes et non des moindres, à l'OCDE et au FMI, se prononcent pour une meilleure répartition des richesses produites par les salariés.

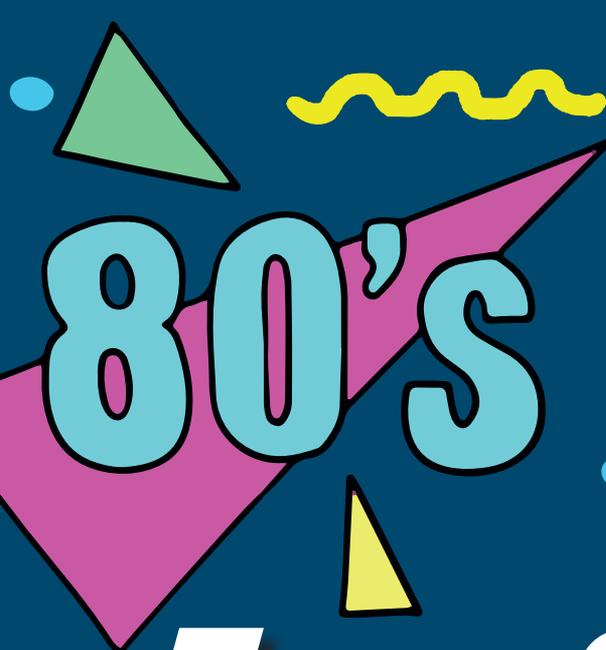
Des automobilistes nombreux à Villers-Saint-Paul et ailleurs affichent le gilet jaune comme emblème de rassemblement solidaire. D'autres salariés regardent la France et se projettent dans leur pays, Belgique, Allemagne, Hongrie, etc.

En effet, les politiques d'austérité ne passent pas. Dans ce et ces moments les populations retrouvent leur dignité. Elles donnent un sens nouveau à la Liberté d'expression, de participation avec la volonté de peser sur les choix de société. Elles veulent plus d'égalité ou chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

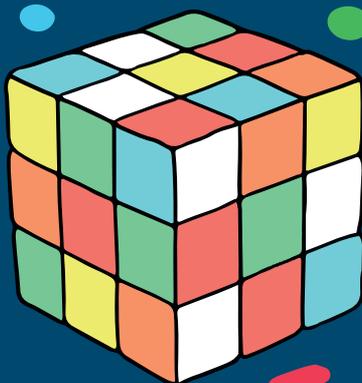
Les rassemblements démontrent la fraternité entre les gilets jaunes et ceux qui les soutiennent. En ce début d'année 2019, notre groupe entend comme à son habitude, se mettre au service des citoyens.

Ensemble faisons que ce soit une bonne année.

**Marie-France Boutroue
Groupe Communiste**



80'S



Le Salon des Arts



DU 22 AU 24 MARS

**Salle Georges Brassens
136, rue Aristide-Briand**

Jours et horaires d'ouverture

Vendredi : 14h - 18h

Samedi : 10h - 12h / 14h - 18h

Dimanche : 10h - 12h / 14h - 17h30

Découvrez les lauréats du salon 2019 le dimanche 24 mars à 17h

Renseignements Service culturel : 03 44 74 04 92

Organisé par la ville de Villers-Saint-Paul